

BILAN ANNUEL 2023

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

Département de la Haute-Vienne (Lot 3)
Région Nouvelle-Aquitaine



Sommaire

Introduction	3
1 Synthèse départementale 2023	4
2 Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	6
2.1.3 Focus sur le point d'entrée et sur les sites sensibles	9
2.2 Surveillance par signalements citoyens	9
2.3 Interventions à la suite des détections d' <i>Aedes albopictus</i>	13
2.3.1 Enquêtes de primo-infestation	13
2.3.2 Lutte de primo-infestation	13
2.4 Évolution de la colonisation	14
3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)	17
4 Actions de mobilisation sociale	20
5 Annexes	20

Introduction

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Qualyse et ALTOPICTUS, organismes habilités, via le marché public N° 2020M001 pour le lot 3 concernant les départements de la Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne et de Vienne. Qualyse et ALTOPICTUS sont en co-traitance et le Laboratoire Terana Creuse (anciennement Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse, LDA23), également habilité, intervient en sous-traitance de Qualyse pour une partie des missions (surveillance active et passive en Creuse et dans le nord de la Haute-Vienne). L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département de la Haute-Vienne contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par les laboratoires Qualyse et Terana Creuse et par la société ALTOPICTUS pour le compte de l'ARS.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- une synthèse technique et financière qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées pour le lot. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques ;
- une synthèse des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Nouvelle-Aquitaine.

1 Synthèse départementale 2023

Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage			
30 pièges dans 6 communes 231 relevés		8% des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 90% négatifs et 2% de données inexploitable	
Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalement			
14 signalements citoyens traités (0 signalement sans alerte SI-LAV)		8 signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 5 négatifs et 1 signalement classé sans suite	
Opérations de lutte antivectorielle			
13¹ cas importés d'arboviroses 0 cas autochtone 10 enquêtes entomologiques		0 enquête positive en <i>Aedes albopictus</i> (10 négatives) 0 traitement de LAV et 0 évaluation	
Connaissances sur la colonisation du département			
5 nouvelles communes colonisées 2 communes avec détection		7 communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 195 47% de la population concernée	
Actions de mobilisation sociale			
0 webinaire	4 formations de référents communaux 1 formation de prévention arboviroses 1 formation RSI	0 réunion de sensibilisation	1 réunion publique

¹ Certains cas importés n'ont pas entraîné d'enquête entomologique. Cela concerne les cas liés à d'autres cas et les cas de fin de saison qui ont été virémiques pendant une période peu propice à l'activité du vecteur.

2 Bilan de la surveillance

2.1 Surveillance par piégeage

La surveillance des moustiques vecteurs en Haute-Vienne, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans le département depuis 2020. Début 2023, seules 2 communes étaient connues comme colonisées.

L'espèce n'étant pas encore bien implantée dans le département, les enjeux sont aujourd'hui :

- de détecter au plus tôt une importation potentielle d'*Aedes albopictus* ;
- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau du point d'entrée au titre du RSI² (aéroport de Limoges-Bellegarde) et des sites touristiques tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Qualyse et Terana Creuse en 2023 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES UTILISÉS	Pièges pondoirs
PÉRIODE DE SURVEILLANCE	Du 1 ^{er} mai au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2 relevés/mois pour les pièges du site RSI 1 relevé/mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	4 communes non colonisées (6 pièges pour la surveillance de Limoges et 3 pièges pour les autres communes) Le point d'entrée du département au sens du RSI : l'aéroport de Limoges-Bellegarde (3 pièges) 3 établissements de santé (3 pièges par site) 1 site touristique (3 pièges)
NOMBRE DE PIÈGES COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS	30 pièges

² RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges installés ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2023. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc au résultat d'un piège sur une période donnée (par exemple 30 ou 15 jours selon les pièges). Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plateforme SI-LAV du ministère de la Santé.

NOMBRE DE PIÈGES DÉPLOYÉS EN 2023 : 30	
AU MOINS UNE FOIS POSITIFS <i>AE. ALBOPICTUS</i>	TOUJOURS NÉGATIFS
12 (40%)	18 (60%)

Le nombre de pièges ayant permis d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* sont plus nombreux en 2023 qu'en 2022, passant de 25% à 40% (carte 1). Parmi les 12 pièges positifs, 7 sont situés à Limoges, à l'est de la commune. Cette proportion de pièges positifs témoigne de la bonne implantation du moustique tigre dans plusieurs quartiers de la commune. Trois autres pièges ont été positifs malgré le fait qu'ils aient été installés dans des communes non connues comme étant colonisées jusqu'à présent, à Saint-Junien et à Oradour-sur-Glane. Ces données semblent témoigner de l'expansion du moustique tigre dans le département.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 231		
POSITIFS <i>AEDES ALBOPICTUS</i>	NÉGATIFS	DONNÉES MANQUANTES ³
18 (8%)	208 (90%)	5 (2%)
DONT DONNÉES PARTIELLES ⁴ : 6 (3%)		

Bien que 40% des pièges installés ont détecté *Aedes albopictus* au moins une fois durant la saison, les relevés positifs ne représentent quant à elles qu'un petit pourcentage des relevés globales, la grande majorité des pièges restant négatifs (figure 1). Cette observation témoigne de l'implantation récente du moustique puisque dans les départements et villes colonisées depuis plus longtemps, les relevés positifs représentent plus de la moitié des relevés, et ce dès le mois de juin. C'est par exemple le cas pour Niort (Deux-Sèvres), colonisée depuis 2019, où 72% des relevés de la commune ont été positifs.

Depuis 2021, des améliorations avaient été apportées par Qualyse et Terana Creuse pour limiter les pertes de données (grillage, fixation et lestage), passant ainsi de 14% de perte en 2020 à seulement 2% en 2023.

³ Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

⁴ Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

Bien que de nombreux pièges restent négatifs, le taux de pièges positifs ainsi que le nombre d'œufs comptabilisés permettent d'observer la dynamique saisonnière classique d'*Aedes albopictus*, avec un pic de population atteint en août et en septembre, avant de décliner en octobre avec le phénomène de diapause (ponte d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

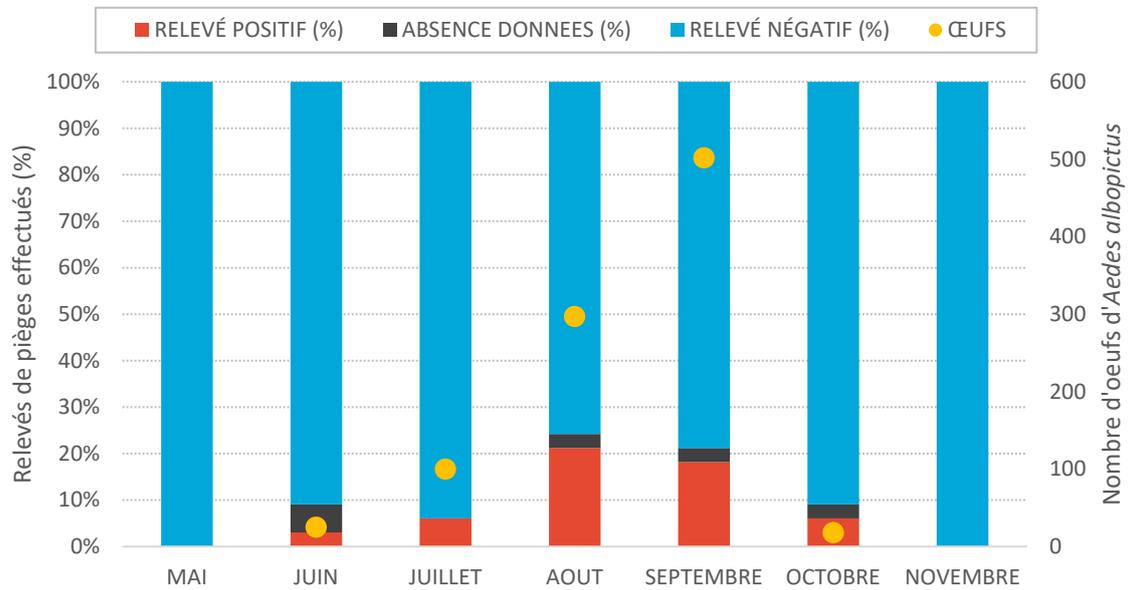
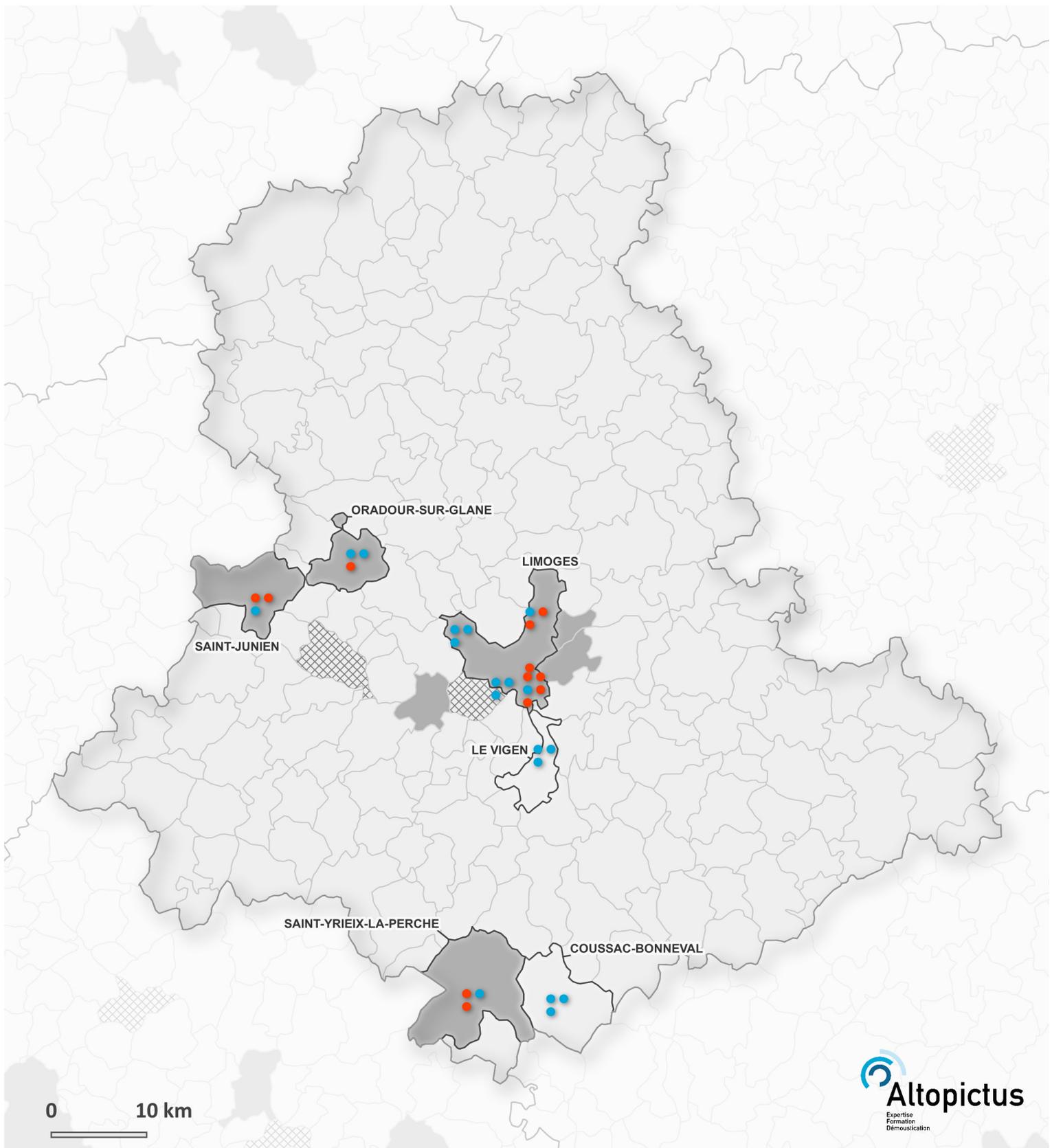


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS (SOURCES : QUALYSE ET TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

La quantité d'œufs identifiés durant l'année demeure très faible, n'excédant pas le millier. À titre de comparaison, des pièges installés sur des communes colonisées depuis plusieurs années peuvent aisément comptabiliser 3 000 œufs en une seule relève durant les mois d'août et septembre. Le faible nombre d'œufs témoigne là-encore d'une implantation plutôt récente de l'insecte dans les différentes communes où il a été observé en 2023.

À échelle départementale, afin d'éviter la superposition des points sur la carte 1, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Cela explique pourquoi certains points apparaissent parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCES : QUALYSE ET TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

2.1.3 Focus sur le point d'entrée et sur les sites sensibles

La surveillance du point d'entrée et des sites sensibles du département a de multiples intérêts :

- détection des nouvelles espèces introduites (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluation du niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc du niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluation des mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

Le tableau 1 présente les résultats détaillés des pièges installés sur les sites sensibles avec entre autres leur niveau d'infestation évalué selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge), stable (jaune) ou en baisse (vert) par rapport à 2022.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DES SITES SENSIBLES

SITE	NOMBRE DE PIÈGES PONDOIRS	PART DE RELEVÉS POSITIFS	PART DE DONNÉES MANQUANTES	EFFECTIFS OBSERVÉS PAR JOUR (MOYENNE)
AEROPORT DE LIMOGES	3	0%	0%	0 œuf/j
CHU - HME LIMOGES	3	0%	0%	0 œuf/j
POLYCLINIQUE SITE CHENIEUX - LIMOGES	3	23%	5%	<1 œuf/j
ORADOUR-SUR-GLANE	3	5%	5%	<1 œuf/j

2.2 Surveillance par signalements citoyens

Le principe de la participation citoyenne et le protocole de prise en charge par Qualyse et Terana Creuse sont précisés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV DU 1^{ER} JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2023		
33		
SANS DEMANDE D'INTERVENTION⁵ : 19		
AVEC DEMANDE D'INTERVENTION		
14		
POSITIFS AE. ALBOPICTUS 8 (57%)	NÉGATIFS 5 (36%)	CLASSÉ SANS SUITE 1 (7%)

⁵ En provenance des communes déjà connues comme colonisées sur SI-LAV

En Haute-Vienne, la participation citoyenne a été bien supérieure en 2023 par rapport aux trois années précédentes. Cette année, il est de 9 signalements pour 100 000 habitants, alors qu'il était à 3 les années précédentes. Ce taux de participation citoyenne peut être mis en relation avec la nuisance ressentie par les habitants, pouvant ainsi indiquer que la nuisance liée à *Aedes albopictus* a été plus importante cette année que les années précédentes. Néanmoins, cette valeur est l'une des plus faibles de la région Nouvelle-Aquitaine (moyenne de 19 signalements pour 100 000 habitants), ce qui est également cohérent avec la situation départementale : l'espèce n'étant présente que depuis peu et dans quelques communes.

Les 14 signalements citoyens reçus avec demande d'intervention ont fait l'objet d'une alerte du SI-LAV et ont donc été pris en charge par Qualyse et Terana Creuse (figures 2 et 3, carte 2 et annexe 3). Ils proviennent tous du centre du département, à proximité de Limoges.

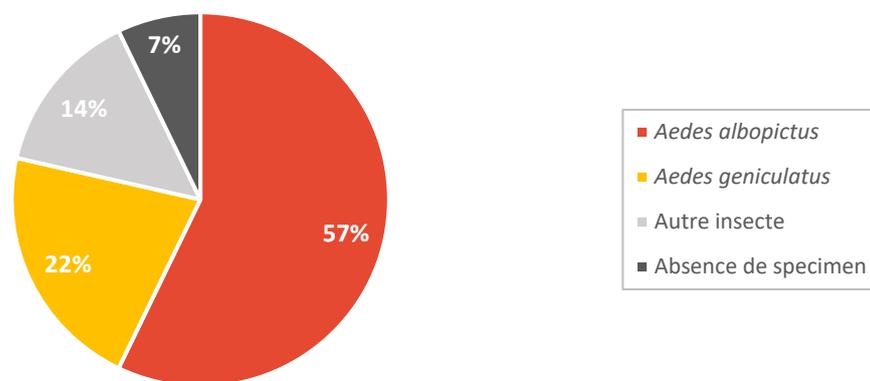


FIGURE 2 : RÉSULTATS DES SIGNALEMENTS EXPERTISÉS PAR QUALYSE ET TERANA CREUSE EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT
(SOURCE : QUALYSE, TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

La majorité des signalements expertisés par Qualyse et Terana Creuse correspondait à *Aedes albopictus*, mais un nombre conséquent (36%) de signalements d'autres insectes ont également été signalés (figure 2). Un seul signalement n'a pas pu être identifié parce qu'aucun échantillon n'avait été transmis par le plaignant et ce malgré les demandes faites via courriel ou téléphone (deux relances minimum).

Ces signalements ont déclenché la réalisation d'enquêtes de primo-infestation, excepté à Cognac-la-Forêt, en raison du caractère isolé de la détection (aucune habitation à l'exception du domicile du plaignant).

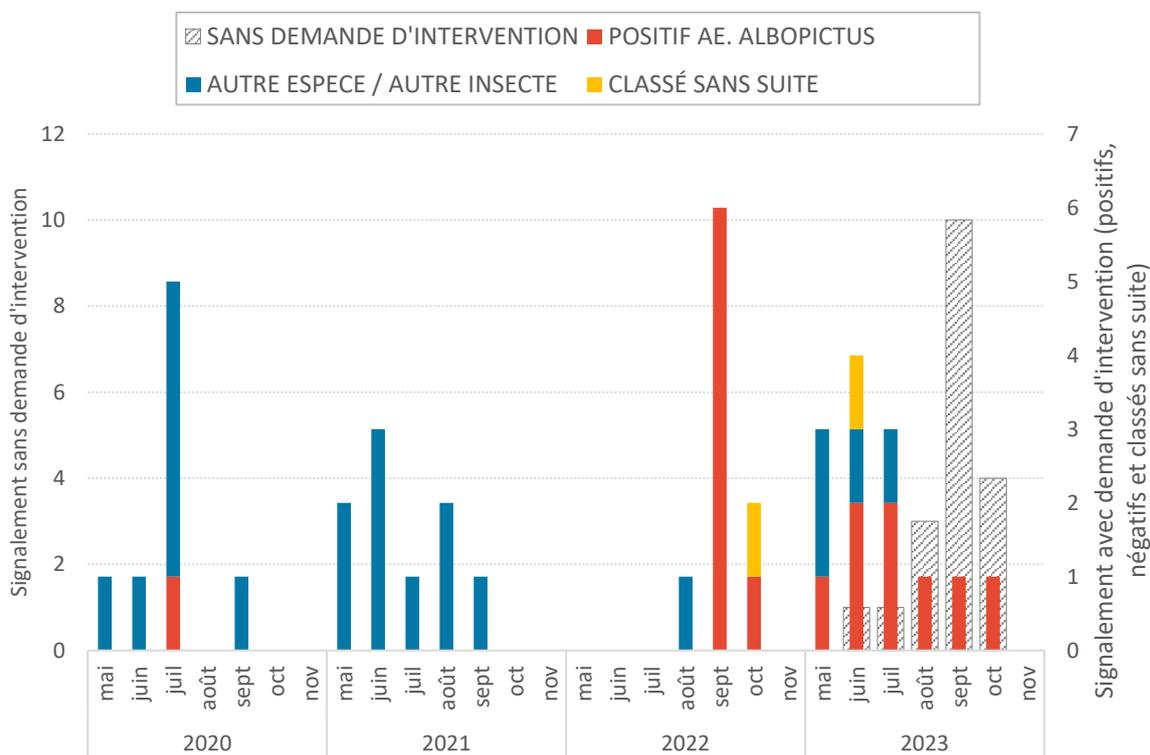
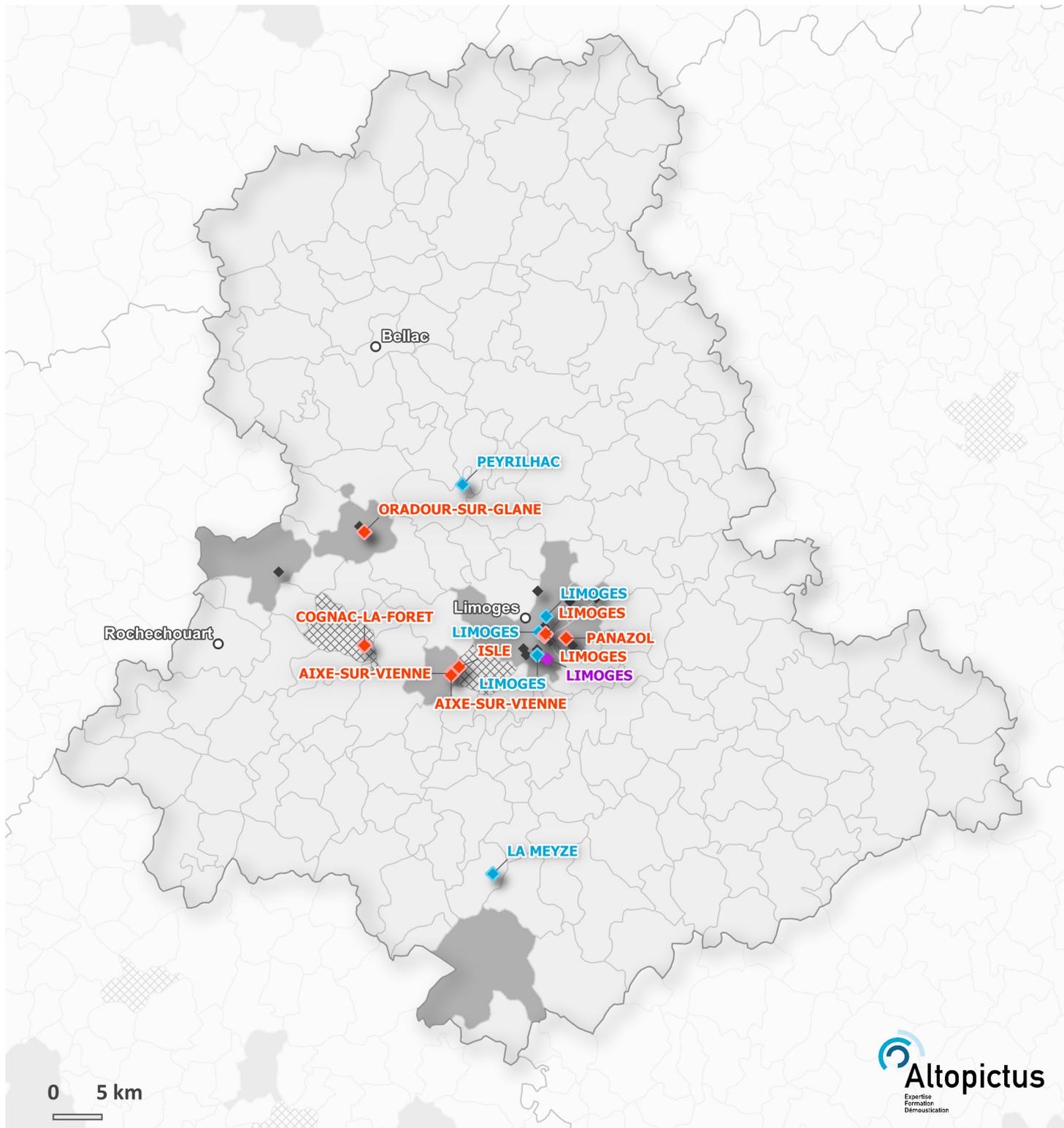


FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2023 EN HAUTE-VIENNE (SOURCES : SI-LAV, QUALYSE, TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

La quantité de signalements effectués est bien plus importante en 2023 que pour les années précédentes, semblant traduire une plus grande implantation d'*Aedes albopictus* sur le département ou une meilleure connaissance de l'outil de signalement de la part de la population. La forte couverture médiatique du début de saison semble avoir eu un impact sur les signalements étant donné que beaucoup de ces derniers ont été effectués en mai et en juin, ce qui n'a pas été le cas dans la plupart des autres départements de la région.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCES : QUALYSE, TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

2.3 Interventions à la suite des détections d'*Aedes albopictus*

2.3.1 Enquêtes de primo-infestation

Les enquêtes de primo-infestation sont réalisées en cours d'année dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens. Une intervention est indispensable lorsqu'une détection d'*Aedes albopictus* a lieu dans une commune non colonisée située à plus de 30 km du front de colonisation (annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique).

Dans la Haute-Vienne, 4 enquêtes de primo-infestations (tableau 2) visant à confirmer l'implantation d'*Aedes albopictus* ont été réalisées en 2023, dont 3 autour de la commune de Limoges. Ces actions sont aussi l'occasion de sensibiliser les habitants.

TABLEAU 2 : LISTE DES ENQUÊTES DE PRIMO-INFESTATIONS RÉALISÉES EN 2023 AUTOUR DES DÉTECTIONS D'*AEDES ALBOPICTUS*

COMMUNE	DATE	ORIGINE	RESULTATS	CONCLUSION
AIXE-SUR-VIENNE	12-13 juin 2023	Signalement n°23-05-01740	Plusieurs adultes et larves ont été observés sur plus de 300m.	Colonisation de la commune
PANAZOL	31 juillet – 01 août 2023	Signalement n°23-07-02228	Plusieurs adultes et larves ont été observés sur plus de 300m.	Colonisation de la commune
ORADOUR-SUR-GLANE	30-31 août 2023	Piège n°87-23-009	Plusieurs observations faites sur moins de 150m.	Colonisation de la commune à la suite de nouveaux signalements après l'enquête
SAINT-JUNIEN	31 août – 01 septembre 2023	Signalement n°23-08-08228	Plusieurs observations faites sur moins de 150m.	Colonisation de la commune à la suite de nouveaux signalements après l'enquête

2.3.2 Lutte de primo-infestation

Les opérations de lutte de primo-infestation font suite aux détections ayant eu lieu en 2022 dans des communes éloignées du front de colonisation connu. Réalisées au printemps, elles ont pour but soit d'éliminer le vecteur de la commune ou à défaut d'entraver son installation. La stratégie de lutte appliquée par ALTOPICTUS pour une lutte de primo-infestation (tentative d'élimination ou d'entrave) sans traitement adulticide est une intervention anti-larvaire via du porte-à-porte au printemps ciblant la génération d'*Aedes albopictus* ayant survécu à l'hiver au stade d'œuf en diapause.

En Haute-Vienne, 2 opérations ont été effectuées (tableau 3) autour des 2 détections tardives ayant eu lieu à Limoges en 2022 dans les quartiers de Montplaisir et d'Uzurat.

TABLEAU 3 : LISTE DES LUTTES DE PRIMO-INFESTATIONS RÉALISÉES EN 2023 AUTOUR DES DÉTECTIONS D'*AEDES ALBOPICTUS* DE 2022

COMMUNE	DATE	ORIGINE	RESULTATS	CONCLUSION
LIMOGES – QUARTIER MONTPLAISIR	11-13 avril 2023	Signalement n°22-10-02548	Plusieurs larves d' <i>Aedes albopictus</i> ont été observées sur plus de 150m	Plusieurs détections ont été effectuées durant l'année 2023, via des pièges pondoirs et des signalements citoyens, confirmant la colonisation de la commune.
LIMOGES – ZONE D'ACTIVITÉ D'UZURAT	11 avril 2023	Piège n°87-20-015	Absence d' <i>Aedes albopictus</i>	

2.4 Évolution de la colonisation

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».

NOMBRE DE NOUVELLES COMMUNES COLONISÉES	NOMBRE DE COMMUNES AVEC DÉTECTIONS
5	2

Communes nouvellement colonisées par <i>Aedes albopictus</i>		
AIXE-SUR-VIENNE	LIMOGES	ORADOUR-SUR-GLANE
PANAZOL	SAINT-JUNIEN	
Communes avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisées)		
COGNAC-LA-FORÊT	ISLE	

Aujourd'hui, **7 communes de la Haute-Vienne** (liste en annexe 4) sont ainsi connues comme étant colonisées par le moustique tigre (cartes 3 et 4), soit 4% des 195 communes du département. Sur le plan démographique, la commune de Limoges ayant été colonisée, la population résidant au sein des communes colonisées est désormais de 174 052 habitants sur un département qui en compte environ 372 359 (populations légales 2023, Insee), soit environ 47%. Fin 2022, ce taux était de 3% (figure 4).

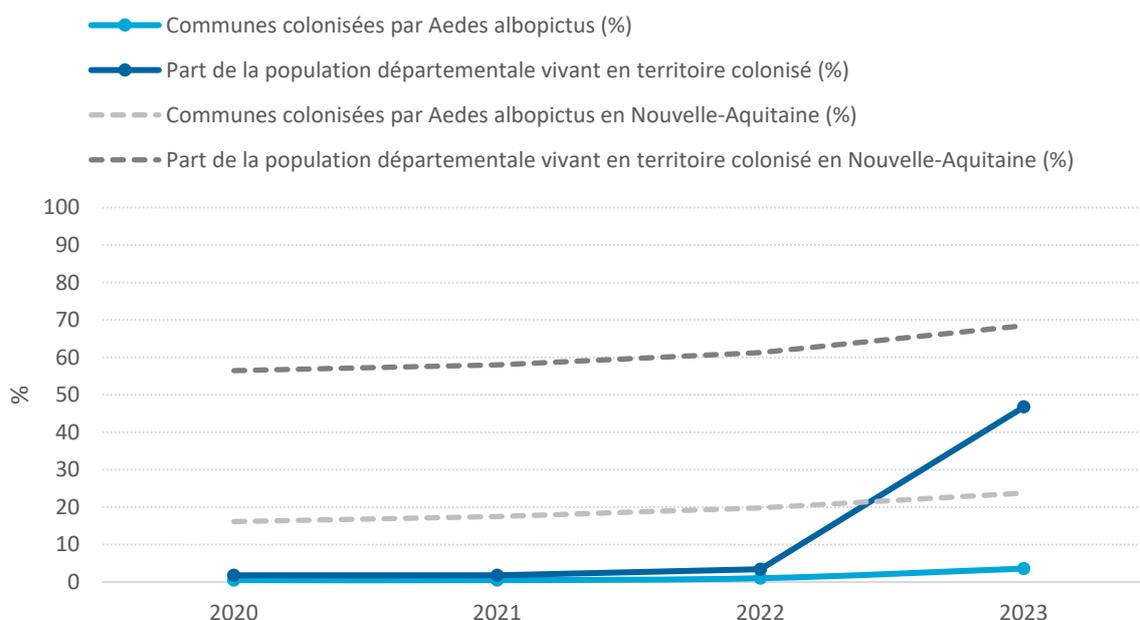
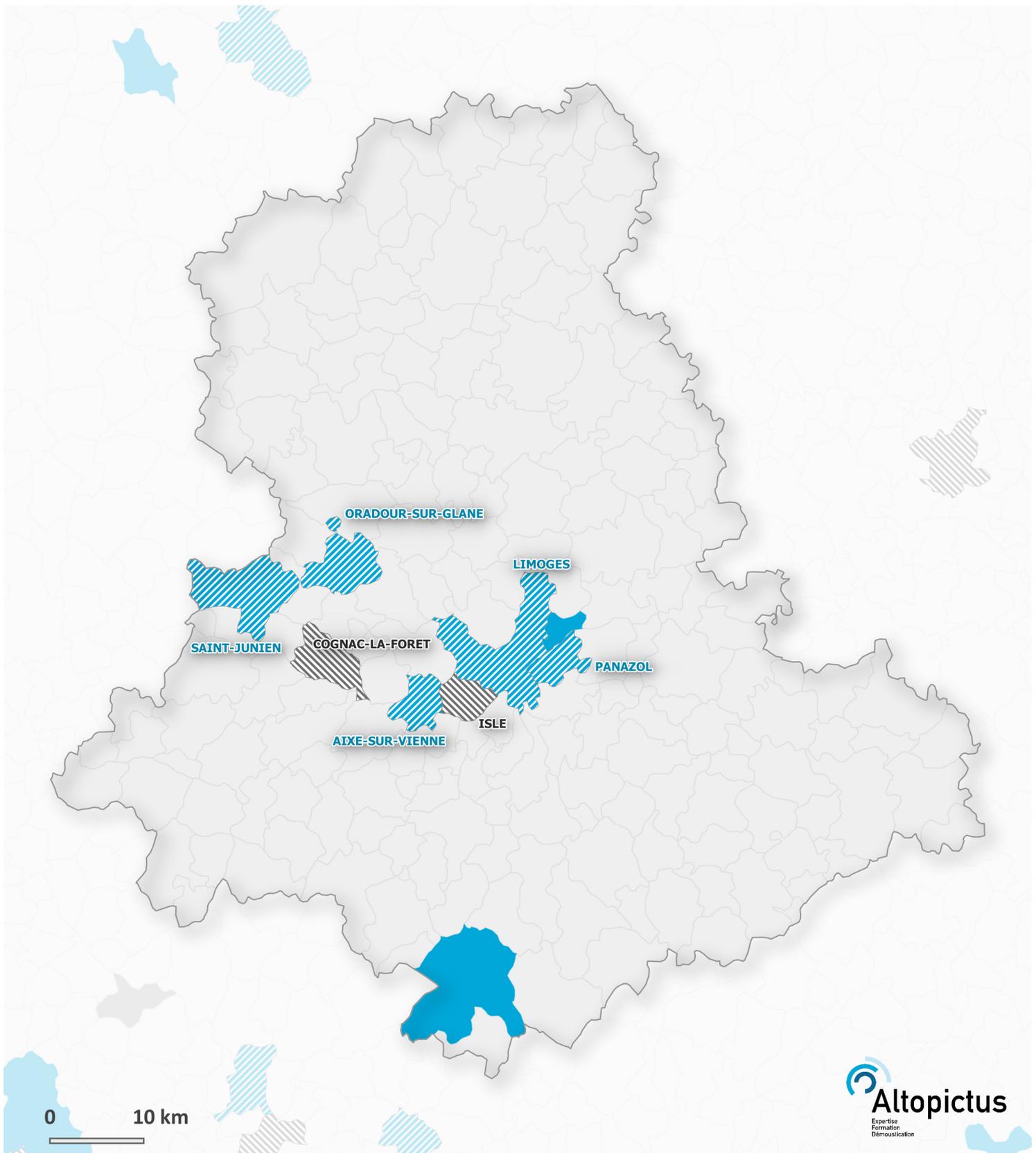


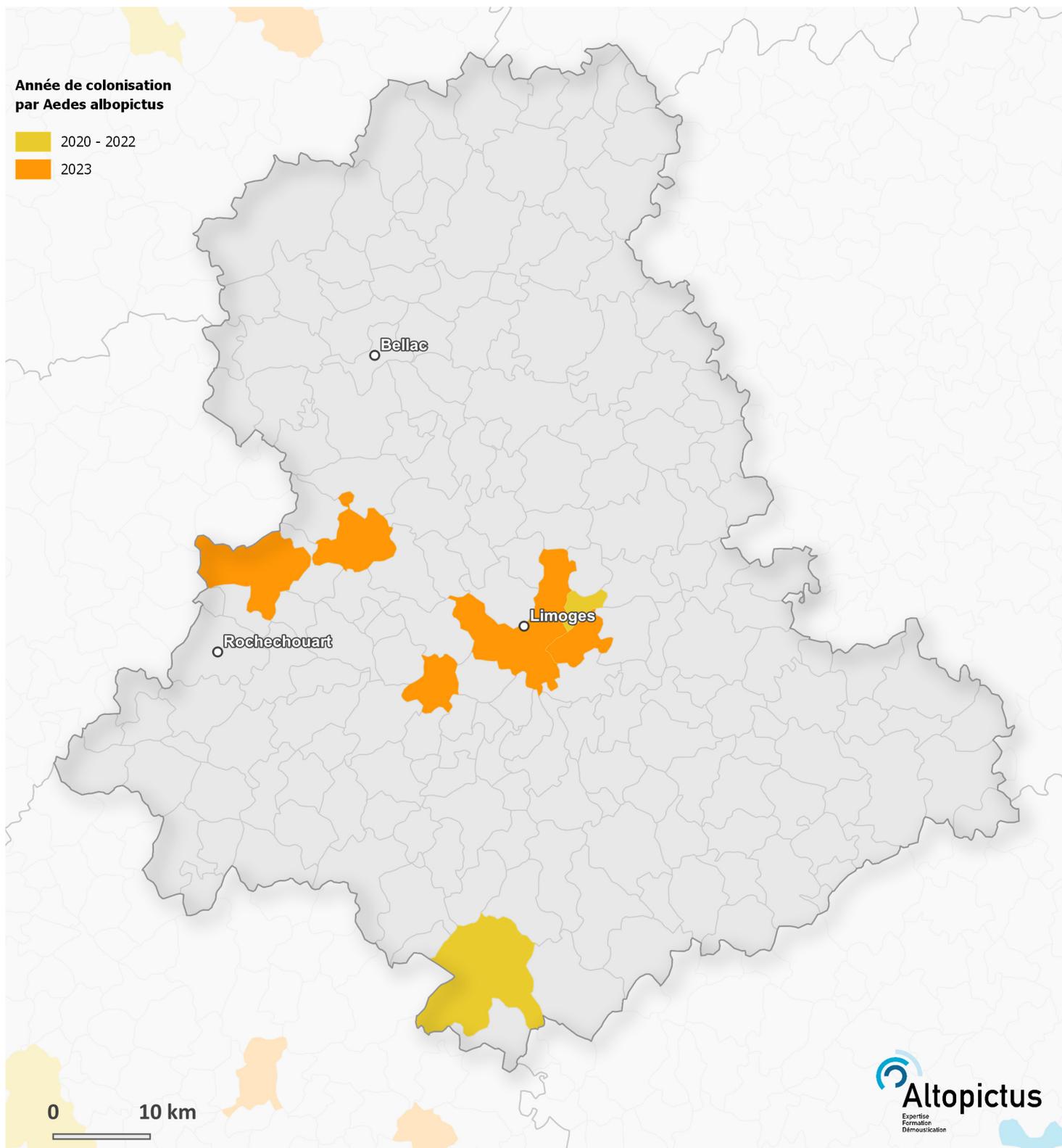
FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN HAUTE-VIENNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, QUALYSE ET TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Colonisée par *Ae. albopictus* en 2023
- Détection d'*Ae. albopictus* en 2023
- Colonisée par *Ae. albopictus* avant 2023
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus* avant 2023
- Non colonisée par *Ae. albopictus*

CARTE 3 : ÉVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* EN 2023 (SOURCES : QUALYSE ET TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)



CARTE 4 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, QUALYSE ET TERANA CREUSE - RÉALISATION : ALTOPICTUS)

3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)

ALTOPICTUS intervient dans le département lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Des suivis d'efficacité des traitements de LAV ont été réalisés pour de nombreux traitements à l'aide de pièges à moustiques adultes en 2023. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

NOMBRE DE CAS IMPORTES 13*	NOMBRE DE CAS AUTOCHTONE 0
ENQUETES ENTOMOLOGIQUES 10 POSITIVE 0 NÉGATIVES 10	ENQUETE RENFORCÉE : 0 ENQUETE SECONDAIRE : 0 POSITIVE 0 NÉGATIVE 0
TRAITEMENT 0	TRAITEMENT 0

* Parmi les cas déclarés, cinq cas n'ont pas nécessité d'enquête entomologique. Cela concerne des cas conjoint ayant fréquenté les mêmes lieux et des cas signalés en fin de saison. Ces derniers ont été virémiques pendant une période peu propice à l'activité du vecteur.

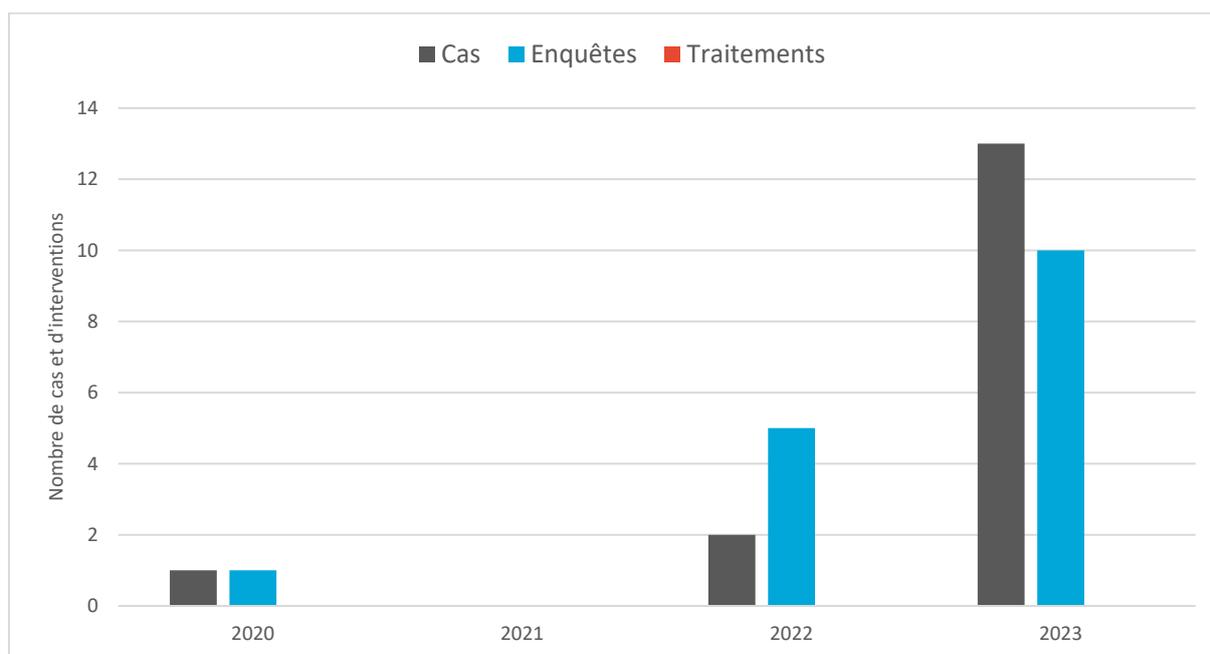


FIGURE 5 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2023 EN HAUTE-VIENNE (SOURCE : ALTOPICTUS)

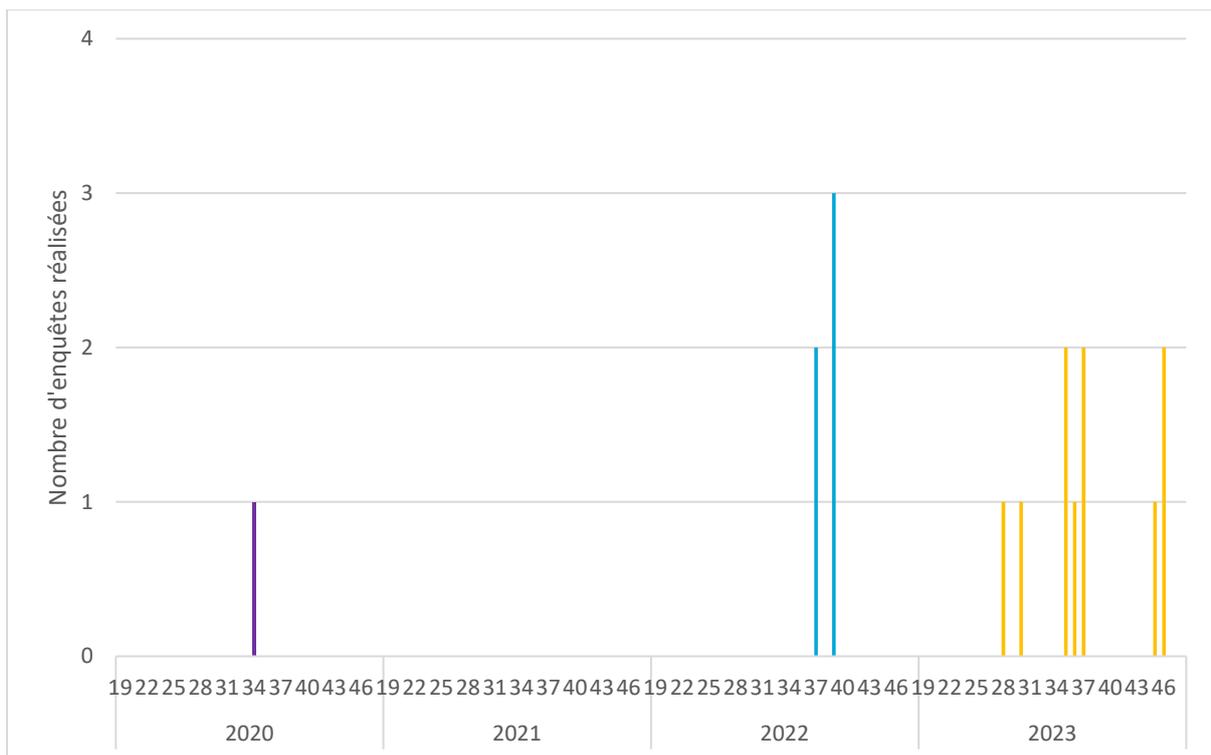
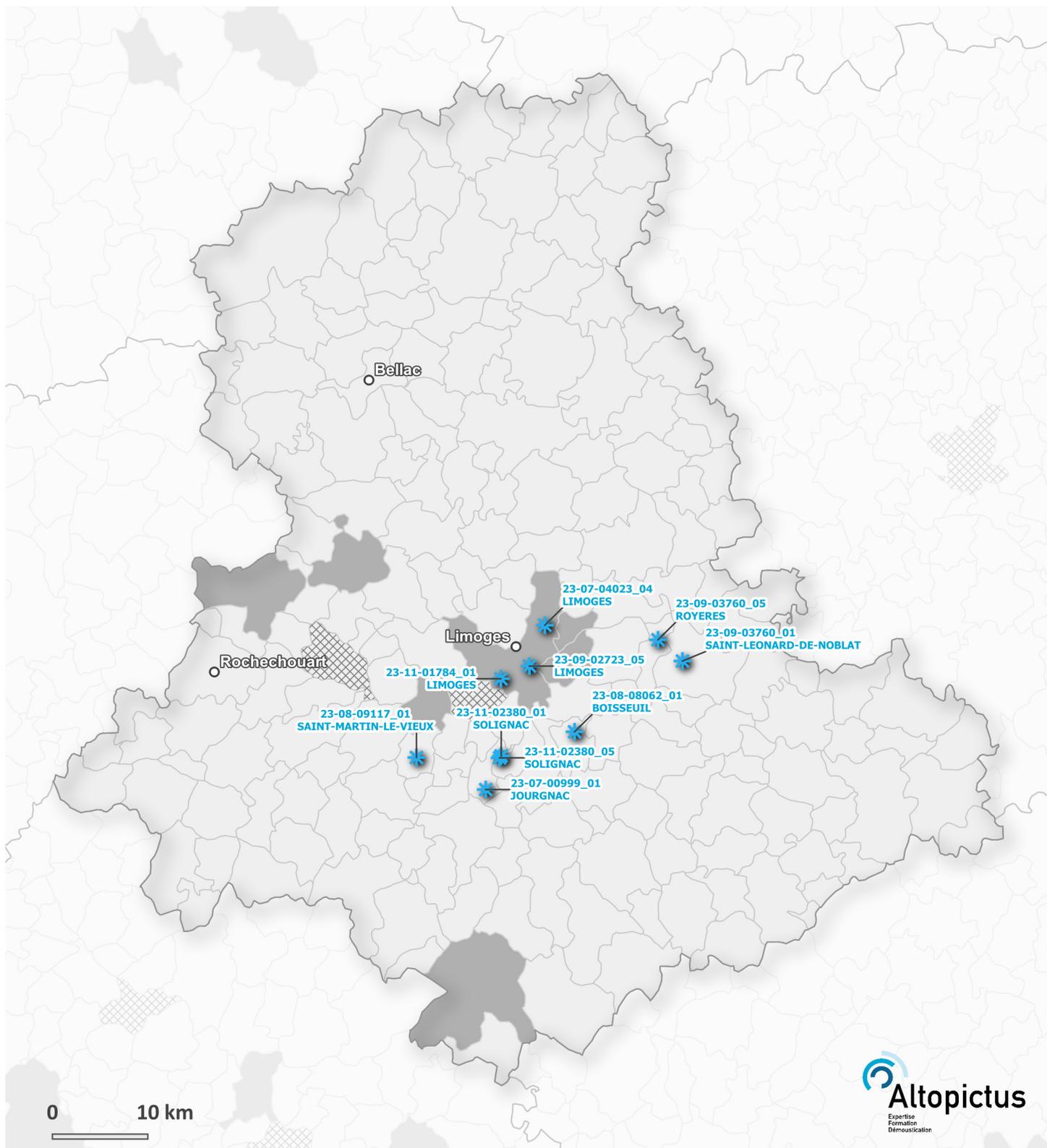


FIGURE 6 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT PAR SEMAINE DEPUIS 2020 (SOURCE : ALTOPICTUS)

En 2023, le nombre de cas importé ayant fréquenté le département a été particulièrement important, par rapport aux années précédentes (figure 5). Ainsi, 13 cas ont été recensés, conduisant à 10 enquêtes entomologiques entre juillet et novembre (figure 6). Toutes les enquêtes se sont révélées négatives, aucun traitement n'a donc été réalisé dans le département.



CARTE 5 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)

4 Actions de mobilisation sociale

En 2023, 5 actions de mobilisation sociale ont été réalisées par ALTOPICTUS en Haute-Vienne :

- des formations référents communaux :
 - 15 mars 2023 : 14 personnes de la commune de Limoges,
 - 4 avril 2023 : 7 personnes de la commune du Palais-sur-Vienne,
 - 10 mai 2023 : 2 personnes représentant la commune d'Oradour-sur-Glane et le centre de la Mémoire,
 - 11 mai 2023 : 8 personnes des communes de Saint-Yrieix-la-Perche, La-Roche-l'Abeille, La Meyze, Ladignac, Ségur-le-Château et Saint-Éloy-les-Tuileries ;
- une formation pour l'aéroport de Limoges, le 14 mars 2023, rassemblant 4 personnes représentant l'aéroport, la préfecture et la ville de Limoges ;
- une formation prévention arboviroses pour l'hôpital de Saint-Yrieix-la-Perche, le 25 avril 2023, avec 8 personnes ;
- une réunion publique à Saint-Yrieix-la-Perche, le 11 mai 2023, avec environ 15 participants.

5 Annexes

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2023
- ANNEXE 2 : Résultats bruts de la surveillance par pièges
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2023
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisées par *Aedes albopictus* et des détections
- ANNEXE 5 : Liste des enquêtes entomologiques réalisées en 2023 autour des cas d'arboviroses

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023

Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
COUSSAC-BONNEVAL	3	7	21/04/2023	27/11/2023
LE VIGEN	3	7	21/04/2023	27/11/2023
LIMOGES	6	7	21/04/2023	27/11/2023
SAINT-JUNIEN	3	7	27/04/2023	16/11/2023

Point d'entrée au titre du RSI :

POINT D'ENTRÉE RSI	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE	3	14	27/04/2023	16/11/2023

Sites sensibles (établissements de santé et site touristique d'Oradour-sur-Glane) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H.U. - H.M.E. DE LIMOGES	3	7	21/04/2023	27/11/2023
POLYCLINIQUE SITE CHENIEUX DE LIMOGES	3	7	21/04/2023	27/11/2023
C.H. DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	3	7	21/04/2023	27/11/2023
ORADOUR-SUR-GLANE	3	7	27/04/2023	16/11/2023

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES

Communes non colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
COUSSAC BONNEVAL	87-21-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-21-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LE VIGEN	87-23-006	RAS	0	PP	-	RAS	0	PP	-	HP	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LIMOGES	87-20-010	RAS	0	RAS	25	RAS	0	RAS	55	RAS	132	RAS	17	RAS	0
	87-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	12	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-012	RAS	0	RAS	0	S	0	RAS	0	PP	-	RAS	1	RAS	0
	87-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	77	RAS	38	RAS	0	RAS	0
	87-23-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-JUNIEN	87-23-005	RAS	0	RS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	49	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	8	RAS	0	RAS	0
	87-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé et site touristique d'Oradour-sur-Glane) :

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
CHU - HME LIMOGES	87-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
POLYCLINIQUE SITE CHENIEUX - LIMOGES	87-20-005	RAS	0	PP	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	254	RAS	0	RAS	0
	87-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	88	RAS	19	RAS	52	RAS	0	RAS	0
CH - SAINT-YRIEIX-LA PERCHE	87-20-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	39	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	18	RAS	0	RAS	0
ORADOUR-SUR-GLANE	87-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	87-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	-	RAS	0
	87-23-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	57	RAS	0	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
23-04-00374	LIMOGES	17/04/2023	Autre insecte
23-05-01707	LIMOGES	27/05/2023	Autre insecte
23-05-01740	AIXE-SUR-VIENNE	28/05/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-05-01772	LIMOGES	29/05/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-01988	LIMOGES	17/06/2023	Classé sans suite
23-06-02987	PEYRILHAC	26/06/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-03335	LIMOGES	28/06/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-06-03643	LIMOGES	30/06/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-00942	LA MEYZE	07/07/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-07-02228	PANAZOL	13/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-02495	AIXE-SUR-VIENNE	14/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-05491	COGNAC-LA-FORET	20/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-10827	ORADOUR-SUR-GLANE	23/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-10-04358	ISLE	11/10/2023	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

Communes colonisées avant 2023 :

COMMUNES	
LE PALAIS-SUR-VIENNE	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Communes classées colonisées durant l'année 2023 et motif de classement :

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
AIXE-SUR-VIENNE	Signalement positif et présence d' <i>Aedes albopictus</i> confirmée par l'enquête de primo-infestation
LIMOGES	Signalement positif et présence d' <i>Aedes albopictus</i> confirmée par l'enquête de primo-infestation
ORADOUR-SUR-GLANE	Un piège pondoir positif et présence d' <i>Aedes albopictus</i> confirmée sur 150m par l'enquête de primo-infestation puis signalement positif à plus de 500m
PANAZOL	Signalement positif et présence d' <i>Aedes albopictus</i> confirmée par l'enquête de primo-infestation
SAINT-JUNIEN	Signalement positif et présence d' <i>Aedes albopictus</i> confirmée sur 150m par l'enquête de primo-infestation puis 1 piège pondoir positif à plus de 500m

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

COMMUNES	
COGNAC-LA-FORET	ISLE

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES RÉALISÉES EN 2023 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

Enquêtes entomologiques :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
23-07-00999	1	JOURGNAC	07/07	10/07	NEGATIF	-	-
23-07-04023	4	LIMOGES	21/07	24/07	NEGATIF	-	-
23-08-08062	1	BOISSEUIL	25/08	28/08	NEGATIF	-	-
23-08-09117	1	SAINT-MARTIN-LE-VIEUX	28/08	29/08	NEGATIF	-	-
23-09-02723	5	LIMOGES	06/09	08/09	NEGATIF	-	-
23-09-03760	1	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	08/09	11/09	NEGATIF	-	-
	5	ROYERES	08/09	11/09	NEGATIF	-	-
23-11-01784	1	LIMOGES	08/11	09/11	NEGATIF	-	-
23-11-02380	1	SOLIGNAC	10/11	13/11	NEGATIF	-	-
	5	SOLIGNAC	10/11	13/11	NEGATIF	-	-